



BI-MENSUEL

Prix au Numéro 5FF

BIOSAL

Bulletin D'Informations Ouvrières et Syndicales de L'Amérique Latine

Bul. N° 3

16 février 1979

ANNEE 1



SITUATION DU SYNDICALISME CHILIEN

Poursuivant les informations sur la situation du syndicalisme au Chili, nous publions, à la suite, plusieurs prises de position sur les nouvelles mesures adoptées par le gouvernement de Pinochet.

«Arrêter l'escalade répressive contre le mouvement syndical chilien»

«La dictature fasciste a décrété la dissolution de 7 de plus importantes organisations syndicales du pays. Elles ont toutes un caractère unitaire et vraiment représentatif des travailleurs chiliens. Il a en outre mis hors la loi la Coordination nationale syndicale et le «Groupe de 10».

Pinochet entend ainsi contenir le déploiement des actions de masse pour la défense du droit au travail, aux salaires suffisants, à la liberté, qui se développe à l'intérieur du pays avec l'important appui de la solidarité internationale.

Ce coup de force montre que la crainte des exigences populaires, qui s'expriment chaque fois plus ouvertement, envahit le sommet du fascisme qui croit pouvoir ainsi noyer la décision de combat qui germe et s'étend tout au long du pays.

Simultanément cet acte arbitraire met une fin à l'opération «d'apparence» des bénéficiaires du régime. L'essence fasciste remonte à la surface et tout le bavardage sur «l'amélioration» de la situation des droits de l'homme au Chili des cercles impérialistes qui s'efforcent d'embellir la face de la dictature, met en évidence toute sa vacuité.

Les faits montrent que le seul but du régime fasciste est de continuer à servir les multinationales et un groupe réduit de milliardaires du pays. Dès que la dictature s'aperçoit que le système de surexploitation qu'elle administre est en danger, comme à présent, elle déclenche sa brutalité répressive, détruit les organisations, assaille les locaux syndicaux, arrête les dirigeants.

Voilà sa vraie politique.

La conclusion qui découle de ces faits, c'est qu'il n'y aura pas de place pour un processus démocratique tant que Pinochet s'agrippe au pouvoir.

La situation crée exige de nouveaux développements de l'unité et de la lutte de tous les secteurs démocratiques du pays.

Nous sommes certaines que la classe travailleuse et le peuple tout entier sauront découvrir et mettre en pratique les formes de combat annulant le projet fasciste qui ligote les mains des travailleurs.

Nous appelons les forces solidaires du monde entier à exprimer leur protestation devant ces faits et à appuyer la lutte qui se développe au Chili.

Nous vous appelons à demander aux Nations Unies de renouveler sa condamnation de la dictature et à maintenir votre surveillance sur les violations des droits de l'homme et politiques au Chili.

Nous vous appelons à organiser des protestations actives pour empêcher la répression et protéger les dirigeants syndicaux poursuivis.

Les forces populaires et démocratiques chiliennes s'engagent à continuer la lutte pour la liberté; la répression de la dictature n'arrêtera pas leur combat.»

COMITE EXTERIEUR C.U.T.

De même, des critiques et protestations du Parti Démocrate Chrétien du Chili (Octobre 78), de l'Episcopat et du Cardinal S. Henriquez, ont été rendus publics.

Sur le plan international, la Fédération Syndicale mondiale a publié un document condamnant la politique menée par la Junte chilienne.

Nous reproduisons des paragraphes du communiqué du Parti Démocrate Chrétien, il est intéressant de réfléchir sur ce qu'il est annoncé, à la lumière des prises de position de ce parti au moment du gouvernement d'Unité Populaire.

Cela démontre que, comme dans d'autres pays d'Amérique Latine, la mainmise que les régimes militaires exercent sur l'ensemble de la société empêchent, de manière souvent brutale, le développement des activités politiques des partis et mouvements de ces pays.

Dans cette déclaration, on peut lire: *«Dans un moment critique de la vie nationale, le gouvernement a franchi un nouveau pas répressif. Les mesures annoncées par le Ministère de l'Intérieur et promulguées par les nouveaux décrets en vigueur représentent le sommet d'un procès destiné à détruire et écraser l'organisation des travailleurs et à les priver de toute possibilité d'expression.*

Le pays est témoin, ces derniers jours de l'arrestation d'environ une centaine de personnes à propos du conflit de Chuquicamata, sans qu'aucun procès ait été entamé contre eux. Ils ont été assignés à résidence et leur liberté a été conditionnée à leur démission «volontaire», aux saisies et à l'expulsion de

40 P 9802

de la province pour la majorité d'entre eux.

A présent le gouvernement a publié trois décrets-lois, dont le premier, permet au chef de l'Etat de licencier les fonctionnaires de l'administration sans tenir compte des garanties et des normes du Statut administratif par lequel le travail des fonctionnaires de l'administration publique est réglementé.

Dorénavant, ceux-ci sont à la merci absolue des résolutions de l'autorité gouvernementale.

Par un deuxième décret-loi, sept fédérations ont été dissoutes. Elles regroupent 529 syndicats avec près de 300.000 travailleurs; la personnalité juridique des organismes a été annulée et leurs biens confisqués.

Finalement, un troisième décret-loi a déclaré, contraire à l'ordre public et à la sécurité de l'Etat, les associations ou groupes de personnes qui assument la représentation des travailleurs, punissant par des peines de prison l'infraction à cette disposition.

D'une part toute organisation est supprimée et toute personne qui prétend représenter légitimement les intérêts des travailleurs est punie avec toute la rigueur, pendant que les organisations du patronat reçoivent l'appui officiel du gouvernement militaire.

Il n'y a pas de souvenir d'une telle revanche, d'une telle répression, d'un tel abus contre les travailleurs chiliens ce qui confirme le fait que le gouvernement est l'ennemi des grandes majorités nationales....»

Le 30 décembre 1978, le nouveau ministre du Travail annonce que le gouvernement militaire a mis en place en «Plan de Travail». Celui-ci tend à développer une «nouvelle institutionnalité du travail».

Et selon le propre ministre, (orfèvre en la matière), les idées et les objectifs principaux de ce plan ont été élaborés «pour une économie de marché, un modèle d'économie libre, un modèle de société libérale, une politique du travail et un syndicalisme libres...» (journal «El Mercurio» 30.12.78).

Dans le discours du ministre, nous pouvons lire: «il faut éliminer toutes les distorsions du marché du travail qui empêchent la flexibilité. Ainsi, nous pouvons nous diriger vers

une économie de marché libre mais en conservant des instruments de négociations collectifs adaptés à notre époque; en acceptant même, en dernier recours, la grève mesurée, ceci afin de minimiser les coûts que cela peut provoquer dans le processus économique...» (journal «El Mercurio» op.cit.).

SUR LE BOYCOTT DE L'ORIT.

Dans le numéro antérieur du BIOSAL nous avons signalé la résolution de boycott décidé au cours de la dernière réunion de l'ORIT, contre le Chili, le Nicaragua et Cuba; ces mesures ont été décidées, car l'organisation estime que ces pays violent le droits syndicaux des travailleurs. Dans ce même numéro nous avons rappelé l'influence notoire exercé par le syndicalisme américain AFL-CIO sur l'ORIT.

Au Chili, où l'économie, les relations commerciales, et même l'idéologie et les orientations de la politique économique (Ecole de Chicago) dépendent des Etats Unis, la menace de boycott a été fortement ressentie dans les milieux du gouvernement.

Ainsi, le Ministre de «Hacienda» voyagea, au mois de décembre aux Etats Unis afin de discuter «à portes closes» avec les dirigeants de l'AFL-CIO. Tandis que le porte-parole du régime chilien expliquait qu'il fallait un an aux autorités pour mettre sur pied le nouveau syndicalisme chilien, les syndicalistes américains ont posé un sorte d'ultimatum: pour le 8 janvier ils voulaient voir le Chili instaurer les mêmes pratiques du «monde libre et démocratique» (termes que le général Pinochet prétend défendre dans son pays).

Dans le même temps, un Commando syndical, fraîchement promu par les autorités, organisait des meetings dans plusieurs grandes villes chiliennes, condamnant les mesures de boycott et pour la défense des «intérêts nationaux».

Les thèmes du nouveau plan de Travail, le boycott, les réclamations des travailleurs chiliens seront repris dans nos prochains bulletins car ils font aujourd'hui encore l'actualité au Chili où des modifications aux plans prévus peuvent même être envisagées.



BIOSAL DIALOGUE AVEC MIGUEL A. ALBIZURES

DIRIGEANT DU COMITE NATIONALE D'UNITE SYNDICALE (CNUS) DU GUATEMALA

Le collectif de syndicalistes latinoaméricains du BIOSAL a reçu le délégué du CNUS guatemaltèque, Miguel Angel Albizures, de passage à Paris.

Au cours de son voyage, M. A. Albizures voudrait sensibiliser l'opinion publique et syndicale aux problèmes syndicaux du Guatemala, à l'heure où la répression dans ce pays s'accroît.

Albizures est dirigeant de la Centrale Nationale des Travailleurs (CNT) et membre du Comité Nationale d'Unité Syndicale (CNUS). Son militantisme permanent lui a valu, comme à d'autres dirigeants, d'être inscrit sur une liste noire des condamnés à mort par les représentants du régime.

Après la prise de pouvoir du général Lucas Garcia, la persécution et l'assassinat des dirigeants populaires au Guatemala sont devenus une méthode courante de répression.

Lors de son entretien, le camarade Albizures a déclaré:

«Le CNUS fut appelé pour discuter certains postes ministériels; il s'agissait, en fait, pour le pouvoir, d'obtenir l'appui de notre Comité; mais nous avons déclaré que nous étions opposés à toute manœuvre électorale, c'est pour cela que nous ne participons pas aux élections et que nous n'appuyons pas le gouvernement. Le CNUS est un mouvement classiste qui refuse toute relation avec les partis existants à l'heure actuelle.

Aux dernières élections, il y a eu 68% d'abstentions, mais faut savoir que les employés des services publics sont obligés de voter selon la loi, ce qui explique, par ailleurs, la proportion importante de votes nuls. Les candidats qui ont participé aux élections n'ont pas obtenu plus de 7% des voix chacun. Lucas Garcia désirait contrôler le CNUS, c'est pour cela qu'il a envisagé la possibilité qu'un membre de notre organisation participe au Conseil d'Etat. Le CNUS refusa, nous ne pou-

vions pas faire partie de ce genre de gouvernement, surtout après le récent massacre d'une centaine de paysans; dès lors, l'unique alternative pour le pouvoir était de briser le mouvement; c'est ainsi qu'il y a eu ces derniers mois 770 morts, et dernièrement, la moyenne est de 7 morts par jour.

Cette répression n'est pas uniquement dirigée contre les syndicalistes bien que la majorité des dirigeants ont disparus ou ont été assassinés, mais cette vague répressive atteint aussi d'autres secteurs du mouvement populaire: étudiants, habitants des bidonvilles, secteurs progressistes de l'église, etc.

Par exemple, au cour d'une grève générale, du 2 au 10 octobre dernier, il y a eu quarante tués, trois blessés par balles et plus de mille deux cent arrestations.

Les dirigeants arrêtés sont généralement remis en liberté dans la semaine qui suit, car ils préfèrent relâcher les militants pour ensuite pouvoir les supprimer.

A ce sujet, il est curieux de constater le manque de prisonniers politiques, Amnesty International nous disait qu'il était impossible de faire campagne pour le Guatemala car il n'y a pas de prisonniers, il y a des disparus, des morts, mais jamais d'arrestations».

- Quel est le but de ce voyage en Europe?

- Le premier de nos objectifs est d'essayer de raffermir les liens d'amitié avec les organisations syndicales, en particulier; et les institutions et organismes de solidarité, en général.

Le deuxième est certainement de faire connaître la situation de répression dont souffre le peuple guatémaltèque, et le troisième, est sans doute de rechercher la solidarité internationale pour notre peuple, ses organisations syndicales et populaires.

La tournée se fait aussi aux Etats Unis, au Canada et il est probable qu'une délégation parcourt l'Amérique Latine.

Nous considérons que le CNUS a grandi en marge des centrales syndicales internationales et qu'il est aujourd'hui nécessaire d'établir des liens d'amitié plus fermes.

- Quelles sont les conditions du mouvement syndical dans votre pays?

- En ce moment, la principale lutte que nous menons est pour le droit à l'organisation syndicale; elle se localise dans une seule entreprise, Coca-Cola. C'est une des entreprises les plus répressives du Guatemala; le 12 décembre dernier le secrétaire aux finances du syndicat (qui avait été auparavant secrétaire général) a été assassiné. L'actuel secrétaire général a été victime de deux attentats ces derniers mois; les ouvriers travaillent sous la surveillance d'une quinzaine de policiers. Ce syndicat fait un peu figure de symbole pour les travailleurs du pays à cause des luttes très dures qui sont menées.

La lutte principale aujourd'hui est pour le droit à la vie, pour stopper, si possible, ce cycle infernal de six ou sept cadavres qui apparaissent tous les jours avec des signes évidents de torture.

De plus, l'unité de lutte obtenue, tout d'abord au plan syndical, s'est étendu, depuis le mois de décembre, aux étudiants et aux paysans et même aux secteurs progressistes de l'église qui ont pris des positions contraires à celles de l'église officielle (qui partage les privilèges avec les classes dominantes).

C'est dire qu'en ce moment la lutte n'est pas uniquement syndicale mais qu'elle est beaucoup plus large et participe l'ensemble de la population. Nous luttons pour le rétablissement des droits les plus inaliénables, les droits de l'homme, et même si cela peut paraître trop légaliste, nous luttons pour les droits constitutionnels puisque la Constitution n'est pas appliqué.

- Comment envisagez vous l'unité syndicale des différentes forces du pays?

- Le processus d'unité doit être analysé depuis ses origines; il prend naissance parmi les bases ouvrières et non parmi les dirigeants, il est alors l'expression d'une unité de classe et devient beaucoup plus solide.

Dans ce processus d'unité nous croyons que nous gagnons du terrain sur le secteur lié au gouvernement. Celui-ci a encouragé et appuyé, de plus en plus, le syndicalisme de type américain, mais le CNUS a su le combattre en organisant les travailleurs et nous pouvons affirmer qu'à l'heure actuelle cette ligne syndicale américaine ne représente plus rien.

Et bien qu'à l'intérieur du mouvement syndical il y ait une lutte idéologique, ceci ne nous divise pas car nous faisons tous face à un unique et même problème principale: la répression.

Nous avons tous une lutte concrète à mener mais nous savons aussi que la répression est le produit du système actuel et seul un changement de structures peut arrêter la répression.

- Quel est votre opinion sur le syndicalisme au niveau international et ses répercussions dans les pays d'Amérique Latine?

- Le Comité nationale d'unité syndicale désire maintenir des relations de solidarité avec les différentes centrales syndicales internationales. Mais en 1977, la ligne CLAT a voulu diviser ce processus d'unité dans notre pays, nous n'avons donc plus de relations avec elle; d'autre part, nous ne pouvions établir de liens avec l'ORIT puisqu'elle défend des intérêts contraires aux intérêts de la classe ouvrière.

Pour dénoncer la répression nous ne voulons pas faire de distinction et nous acceptons la solidarité des différentes organisations. Nous pensons que le mouvement syndical joue, dans certains pays latinoaméricains, un rôle très important; nous considérons alors comme élément positif les rencontres entre organisations indépendantes.

Le CNUS pense qu'il n'est possible d'envisager la création, en Amérique Latine, d'une centrale unique vu les divisions du mouvement ouvrier.

Cependant, pour nous, le mouvement ouvrier ne doit pas être isolé, le rôle et la place de l'unité doit être envisagé à tous les niveaux; c'est ainsi que nous promotionnons des rencontres avec des syndicats d'Amérique Centrale, de Colombie et du Venezuela où nous avons discuté certains aspects de la solidarité que nous devons apporter aux travailleurs du Nicaragua. C'est à dire, nous ne sommes pas uniquement préoccupés par les problèmes nationaux, nous nous intéressons aux expériences dans d'autres pays.

- Quel pourcentage d'ouvriers d'industrie avez vous au Guatemala, quels pourcentages de paysans et d'indiens, et quelle est la pénétration syndicale dans les divers secteurs?

- Nous avons en Guatemala un grave problème, à cause d'une loi parlementaire imposée par le gouvernement, nous ne pouvons par former de syndicats par branche industriel, nous devons les structurer par entreprise, ceci difficile toute organisation que l'on prétende développer; malgré cela, nous essayons de créer des fédérations professionnelles afin d'établir une meilleure coordination.

Le CNUS a, par exemple, sa propre structure de son propre Comité de direction composé de délégués des principaux groupements du pays, et son Comité d'organisation formé de représentants des syndicats.

(suite dans le prochain numéro).

DEUXIEME RENCONTRE DES TRAVAILLEURS ET SYNDICALISTES ARGENTINS EN EXIL

Le 27 et 28 janvier, la deuxième rencontre des travailleurs et syndicalistes argentins en exil (en Europe) a eu lieu.

La réunion s'est tenue à Turin, en Italie, et a reçue l'appui des organisations syndicales locales et de la Fédération unitaire nationale, CGIL, CISL, UIL. A cette nouvelle expression de solidarité de la part du syndicalisme européen envers les travailleurs latino-américains, et en particulier, argentins, nous devons ajouter l'appui de la CFDT française qui contribua activement à l'organisation de la première rencontre du groupe syndical argentin.

A cette dernière réunion, ont assisté plus de quarante militants et dirigeants du mouvement ouvrier et syndical argentin. Parmi eux, des camarades récemment libérés par la Junte militaire; dans la plupart des cas, il s'agit d'activistes et dirigeants n'ayant pas d'inculpation ni charges judiciaires pesant contre eux, cependant ils restaient en prison «à disposition du Pouvoir exécutif national» (c'est à dire, par mandat militaire). Certaines des personnes libérées aujourd'hui ont pu sortir de prison en ayant recours au droit constitutionnel «d'option» (possibilité de choisir l'exil à la prison); ce droit est aujourd'hui supprimé dans les faits, les détenus qui en bénéficient, représentent un nombre négligeable comparé à la population carcérale du pays.

Au cours des délibérations, plusieurs sujets ont été analysés. Certaines d'entre eux, vu leur complexité et leur ampleur, ont suscité des débats très agités par moment.

Nous résumons, à la suite, les points essentiels des discussions:

1. La situation des travailleurs et des syndicats sous la dictature et la répression militaire.
2. Les conditions de vie de la classe ouvrière, atteinte, non seulement par la terreur militaire, mais aussi par une baisse dramatique de son niveau de vie.
3. Analyse des relations à développer avec le syndicalisme européen et international. De même, on étudia les démarches effectués auprès des institutions internationales, tel que l'OIT.
4. Discussion sur le caractère et la représentativité ouvrière des directions syndicales qui ne sont pas sous tutelle militaire («no intervenidas»). Il faut signaler que la Junte militaire a

mis sous tutelle militaire, la CGT, centrale unique des travailleurs, et de plus grands syndicats du pays, qui regroupent, eux seuls, 80% des syndiqués, mais le pouvoir tolère et permet une activité modérée des syndicats plus petits.

Sur ce thème, un débat important s'est engagé sur la place de «La bureaucratie syndicale»; on signala que le rôle de la bureaucratie pesera lourd sur le destin des luttes ouvrières et syndicales et sur les objectifs mêmes du mouvement ouvrier.

Concrètement, on critiqua «la collaboration» de certaines directions syndicales avec le pouvoir d'Etat et les militaires phénomène qui coupa court à plusieurs actions des travailleurs, ces derniers temps.

Ainsi, prenant acte qu'il existe aujourd'hui en Argentine plusieurs groupements syndicaux reconnus par les autorités; les possibilités et l'importance que ces derniers pourraient prendre, au cours d'un éveil de l'activité syndicale, furent étudiés.

A ce sujet, on fit référence à l'attitude prise par ces dirigeants face aux luttes menées par les travailleurs (sabotages-arrêts de travail-grèves, etc.). Et on cita les grèves de ces derniers mois dans l'électricité, les industries automobiles, les dockers, les cheminots, etc.

5. Finalement, une résolution a été approuvée (que nous ferons connaître dans notre prochain numéro) qui exprime, en partie, les problèmes abordés au cours des deux journées de travail et qui propose certaines lignes d'action.

Il faut en outre ajouter que, en dehors de la difficulté pour les militants ouvriers exilés de reprendre leur pratique et de rétablir les liens avec le mouvement syndical, la rencontre se solda par un bilan hautement positif: 1) par la capacité d'organisation mise en place; 2) par les progrès dans l'analyse et la réflexion sur des questions aussi importantes et 3) parce qu'on l'on essaye d'unifier les efforts dans la solidarité à travers des actions précises, telles que la campagne internationale pour la liberté des prisonniers politiques.

Finalement, nous devons signaler, grâce à cette rencontre, la consolidation des liens avec les représentants du syndicalisme italien. Avec ceux-ci, le rôle des entreprises multinationales dans les pays dépendants d'Amérique Latine, a été examiné.

La date de la prochaine rencontre a été fixée pour dans 3 mois éventuellement; des directives, pour de meilleures relations avec l'ensemble des exilés ont été données.

Le C.I.A.L. est un Centre d'Information et d'études dont le but est de contribuer à la connaissance en France et en Europe de la réalité latino-américaine. Il fait partie depuis 1975 du Centre de Recherches de l'Université de Paris VIII - Vincennes. Il s'est constitué en Association sans but lucratif en vertu de la Loi française de 1901. L'Agence Latino-américaine d'information (ALAI) est une corporation sans but lucratif fondée en 1976. Elle a son siège à Montréal et une équipe de correspondants dans plusieurs pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Le bulletin CIAL-ALAI est une co-production publiée en français tous les quinze jours sur la base du travail d'information d'ALAI et l'apport du Collectif de Syndicalistes Latino-américains (CIAL) pour le Supplément BIOSAL. Le prix de l'abonnement annuel est, en France: Institutions 165 FF., Individus 105 FF., Prix Spécial Etudiants 65 FF. A l'étranger: Institutions 40 US. Dlls., Individus 25 US Dlls. et Etudiants 15 US Dlls. Les chèques doivent être faits au nom de C.I.A.L. N° de Compte 221-49-0407 Banque Régionale d'Escompte et de Dépôts. Agence Vincennes - Defrance. 94300 Vincennes. FRANCE. Toute correspondance concernant les abonnements sera adressée à CIAL 1 rue de Panama. 75018 Paris. FRANCE. La correspondance et les abonnements concernant les publications ALAI en espagnol doivent être adressées au siège d'ALAI à Montréal.

Directeur de publication: Michel Beaud. CIAL 1, rue de Panama, 75018 Paris. Imprimé à la reprographie du Centre de Recherche de l'Université de Paris VIII. Dépôt légal 1er trimestre 1979. N° Editeur: 001. N° Imprimeur: A001.